

Article de fond



ASSOCIATION CANADIENNE POUR
LES NATIONS-UNIES
808^e 63^e RUE SPARKS
OTTAWA (ONTARIO) K1P 5A6
(613) 232-5751

mars 1984

LE CANADA ET L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES

LA FONDATION DE L'ONU

Le très honorable W.L. Mackenzie King, Premier ministre du Canada, a signé la Charte des Nations-Unies le 26 juin 1945. Le Canada posait ce jour-là une des pierres angulaires de sa politique étrangère et se donnait ainsi une ligne directrice qu'il allait suivre pendant au moins quarante ans.

Même avant que la Charte fût prête à être ratifiée, le Canada joua un rôle important dans l'édification du système des Nations-Unies. Il assista aux conférences de Dumbarton Oaks, en 1944, puis à la Conférence des Nations-Unies sur les organisations internationales, qui eut lieu à San Francisco en 1945.

À l'ouverture de la Conférence de San Francisco, le Premier ministre Mackenzie King énonça la position canadienne. Il déclara que le seul objectif du Canada serait "d'aider à créer un organisme qui, au fil des années et des décennies, serait assez fort et assez souple pour résister aux pressions qui s'exerceraient sur lui". De plus, le Canada tenait absolument à ce que les "puissances moyennes" assument un rôle important et efficace dans tout le système des Nations-Unies, en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité. Notre pays a également collaboré à la création des principaux organes des Nations-Unies.

Pour ce qui était du **Conseil de sécurité**, le Canada voulait surtout s'assurer que les dispositifs de sécurité de la nouvelle organisation seraient aussi efficaces que possible. À ses yeux, chaque fois que le Conseil de sécurité déciderait de recourir à la force, il devrait inviter l'État membre qui fournirait des forces de maintien de la paix à participer au processus décisionnel.

Notre pays accepta la nécessité du veto accordé à certains membres du Conseil de sécurité, mais il voulut imposer certaines limites quant à son usage, ce que les participants à la conférence refusèrent de faire. En général, le Canada croyait et croit toujours que les participants devaient en arriver à un compromis au sujet du droit de veto pour que l'ONU fût fondée.

La délégation canadienne à San Francisco s'efforça de faire en sorte que les pouvoirs de l'**Assemblée générale** fussent aussi étendus que possible. Notre pays n'était

cependant pas d'avis de confier à l'Assemblée générale le pouvoir de trancher les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Il chercha aussi à renforcer les liens entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en demandant que celui-ci soumette un rapport annuel à l'Assemblée générale, ce qu'il fait aujourd'hui.

Le Canada a joué un rôle très important dans la création du **Conseil économique et social**. Il chercha à redéfinir le rôle et les pouvoirs de cet organisme, et bon nombre de ses propositions furent intégrées à la version finale de la Charte.

Le Canada présenta trois propositions importantes quand le **Secrétariat** fut formé. Il soutint d'abord que les membres du Secrétariat constituaient une sorte de fonction publique internationale qui ne devait relever d'aucune autorité extérieure, y compris les gouvernements des divers États. Notre pays recommanda aussi que le personnel fût nommé par le Secrétaire général, et par lui seul, en fonction des plus hautes normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité. La troisième proposition visait à accorder aux représentants des États membres et au personnel du Secrétariat l'immunité et les privilèges diplomatiques qu'il leur faudrait pour remplir leurs fonctions.

Notre pays n'a pas joué un rôle aussi grand dans la mise sur pied du **Conseil de tutelle** et de la **Cour internationale de Justice**, les deux autres principaux organes des Nations-Unies. Il n'a en fait jamais contribué de façon importante au travail du Conseil de tutelle, étant donné qu'il n'a jamais été une puissance coloniale.

Depuis la ratification de la Charte des Nations-Unies, le Canada a fait partie des pays ayant recommandé que des changements y soient apportés. Le principal changement reflétait l'augmentation du nombre des membres des Nations-Unies. Quand le Canada a ratifié la Charte en 1945, il était un des 51 membres de la nouvelle Organisation. Aujourd'hui, elle en compte 158. Le Canada s'est donc joint à environ 40 autres États membres en 1960 pour présenter un projet de résolution recommandant que le Conseil de sécurité comprenne dès lors deux membres de plus, et le Conseil économique et social, six autres membres.